

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

Présents : JL Martin, A Rixte, N Fontany, R Givaudan, A Milési, R Maurin, G Mentzer, P Fabre, G Gosselin, JP Mazel, B Jouve, P Gaillard, I Mejean, S Ravier, D Amédéo, M Vigne

Absents : A Gentil (exc), MN Albelda (exc.), P Théolas (exc.)

Pouvoirs : A Gentil à JL Martin, MN Albelda à R Givaudan – P Théolas à A Rixte

Date de convocation : 25 mars 2021

Secrétaire de séance : Robert Givaudan

Séance ouverte à 18h30

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Jean Peloux dit Jeannot décédé la semaine dernière à l'âge de 78 ans.

Jeannot a été embauché comme employé communal en juillet 1971 par le Maire Henri Thomas (ancien instituteur et directeur d'école). Agé d'à peine 30 ans, il commence comme ouvrier de voirie. C'est en 2002, après 31 ans de carrière, qu'il quitte la collectivité pour faire valoir ses droits à la retraite.

Pendant sa carrière à la mairie de Taulignan, il aura eu 7 maires différents. Dévoué et attaché au service public, Jeannot était très investi pour son village. Il répondait toujours présent aux invitations reçues à titre d'ancien employé communal.

Il a été pompier volontaire au centre de secours de Taulignan pendant 25 ans, trésorier de l'amicale des sapeurs-pompiers et responsable de l'habillement et des bâtiments.

Jeannot était également membre de la Gaule Tricastine.

Jeannot avait beaucoup d'amis, il aimait partager, il aimait la vie.

Nous nous souviendrons de son rire si singulier.

Nous avons une pensée pour ses trois enfants, Bruno, David et Stéphanie, pour ses petits-enfants, pour toute sa famille et ses amis, nous leur adressons nos sincères condoléances.

Le conseil municipal observe un moment de silence en mémoire de Jean Peloux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Mise en place d'une police municipale – demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes
- Subvention ONACVG (Bleuet de France)

Accord unanime de l'assemblée.

## Mise au vote du procès-verbal de la séance du 8 mars 2021

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 8 mars 2021.

## Attribution du marché d'étude et d'assistance pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 30 novembre 2020, le conseil municipal a prescrit la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et a autorisé Monsieur le Maire à effectuer une consultation pour le recrutement d'un cabinet d'urbanisme pour assister la commune dans la réalisation de cette révision.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois bureaux d'études ont répondu à la consultation.

Il précise que les deux bureaux d'études les mieux classés ont été auditionnés le 10 mars 2021 et qu'une négociation a été engagée selon l'article 3-3 du règlement de consultation.

Il informe que la commission MAPA s'est réunie le 12 mars 2021 pour analyser les offres selon les critères définis dans le règlement de consultation, et que le classement des candidats est le suivant tel qu'il ressort du tableau d'analyse :

	Prix tranche ferme HT	Prix tranche optionnelle HT	Prix total HT	Note prix	Note valeur technique	Note totale	Classement
INTERSTICE 38200 VIENNE	49 855.00	6 450.00	56 305.00	5.19	12.75	17.94	2
URBARCHI 84000 AVIGNON	42 125.00	6 600.00	48 725.00	6.00	7.80	13.80	3
<b>URBA2P 69640 COGNY</b>	<b>47 900.00</b>	<b>6 680.00</b>	<b>54 580.00</b>	<b>5.36</b>	<b>13.00</b>	<b>18.36</b>	<b>1</b>

Compte tenu de ce classement, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché à bureau d'études URBA2P pour un montant de 47 900.00 € HT pour la tranche ferme, soit 57 480,00 € TTC.

Avant de délibérer, Monsieur le Maire rajoute que la révision du PLU est un des gros travaux de ce mandat et qu'il a déjà bien avancé grâce au professionnalisme et à l'aide précieuse de notre conseillère municipale, Anne Gentil qui a réalisé le cahier des charges de la consultation.

Nous commençons donc cette procédure de révision qui va durer encore deux années environ soit un grand nombre de réunions en perspective et du travail à venir.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché d'études et d'assistance pour la révision du PLU au bureau d'études URBA2P domicilié 28 Montée Saint Claude à 69640 COGNY pour un montant total HT de 47 900.00 € HT pour la tranche ferme, soit 57 480.00 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toutes pièces relatives à ce marché et précise que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus à l'article 202/44 du budget communal 2021.**

## Modification des tarifs de la Régie Eau et Assainissement

Abel Rixte, adjoint au maire chargé de l'eau et assainissement a convoqué le groupe de travail « Réseaux » le lundi 29 mars pour envisager de faire évoluer les tarifs du service de l'eau.

Pour prétendre à des subventions de l'Agence de l'Eau, les tarifs appliqués doivent être supérieurs à 1€ le m3 sur une facture annuelle de 120 m3 (consommation moyenne d'un foyer).

Compte tenu que la régie Eau applique des tarifs qui dépassent à peine ce seuil, la commission a travaillé sur une proposition d'évolution de ces tarifs.

Il propose à l'assemblée de voter les propositions suivantes :

### TARIFS ACTUELS

Abonnement annuel = 60 €

Consommation ETE (relève courant octobre) = 1 €/m3

Consommation HIVER (relève courant avril) = 0.81 €/m3

Consommation > à 170m3 sur ETE = 1.62€/m3

Consommation industriels et commerciaux = 0.60€/m3

**+Proposition mise en place d'un abonnement annuel à 60€ pour commune/fontaines/arrosage**

### PROPOSITIONS

Inchangé

**Proposition à 1.05€/m3**

**Proposition à 0.86€/m3**

Inchangé

**Proposition à 0.65 €/m3**

Soit pour une facture de 120 m3, l'augmentation serait de 6 € (120 x 5cts).

Anaïs Milési, membre de ce groupe de travail s'étonne de certaines propositions qui n'ont pas été évoquées en réunion.

Abel Rixte précise en effet que l'abonnement annuel pour les compteurs des fontaines et arrosage n'avait pas été discuté. Il en explique les raisons :

Le lundi après-midi, après la commission, il a réalisé avec la secrétaire, la déclaration annuelle « Redevance pour prélèvement de la ressource en eau » auprès de l'Agence de l'Eau. L'absence d'abonnement pour les 8 compteurs communaux fontaines et arrosages ne permettent pas d'établir de facture de comptage car le montant est inférieur à 15€ (plafond minimum de prise en charge par la trésorerie). Cette absence de facture a un impact sur le volume d'eau comptabilisé et fausse la déclaration. En effet, ces volumes sont perdus et partent en fuite ce qui réduit le taux de rendement du réseau.

Anaïs Milési regrette que la commune soit dans l'obligation de payer au moins 60 € par an par compteur alors que sur certains lieux la consommation est très infime.

La commission avait évoqué dans les discussions une augmentation de 10 centimes par m3 soit environ 10% d'augmentation. Finalement, il a été retenu une augmentation de 5 centimes pour limiter l'impact sur le budget des ménages. La régie doit faire face à un nombre croissant de factures impayées dont le recouvrement reste très difficile. Il est donc préférable d'augmenter progressivement.

Ensuite, les conseillers municipaux présents à la commission reviennent sur les tarifs pour les consommations > à 170 m3, non évoqués en commission.

Dans la proposition qui est faite au Conseil Municipal, il est indiqué une augmentation du tarif de 5 centimes alors que le principe général de cette facturation repose sur le doublement du tarif de consommation HIVER. Comme ce tarif HIVER est passé à 0.86 €/m<sup>3</sup> il faudrait mettre le tarif > à 170 m<sup>3</sup> à 1.72€/m<sup>3</sup> au lieu de 1.62 €/m<sup>3</sup>.

Les autres tarifs restent en vigueur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver les tarifs suivants applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.**

**PARTICULIERS**

- Abonnement annuel 60.00 €
- Consommation HIVER (relève courant avril) 0.86 € / m<sup>3</sup>
  
- Consommation ETE (relève courant octobre) 1.05 €/ m<sup>3</sup>
- Consommation > à 170 m<sup>3</sup> (non applicable pour les Établissements à caractère industriel et commercial) applicable uniquement pour la consommation de la période ETE 1.72 €/ m<sup>3</sup>

**ETABLISSEMENTS A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

- Abonnement annuel 60.00 €
- Consommation 0.65 € / m<sup>3</sup>

**COMMUNE (fontaines et arrosage)**

- Abonnement annuel 60.00 €

**Décision modificative n°1 – Budget principal exercice 2021**

**Section d'investissement**

DÉSIGNATION DES ARTICLES	CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES A VOTER			
	RECETTES		DÉPENSES	
INTITULÉ				
Intégration frais d'études			2315/041	10 704
Intégration frais d'études	2031/041	10 704		
Matériel informatique			2183/34	- 647
Logiciel			2051/34	647
<b>TOTAL ÉGAL</b>	.....	10 704	.....	10 704

**Section de fonctionnement**

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS		
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes	
Dotation provisions créances			6817	2900	00
Dépenses imprévues	022	2900 00			
TOTAUX .....	.....	2900 00	.....	2900	00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessus.**

**Mise en place d'une police municipale – demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes**

Vendredi 26 mars, le conseiller régional Monsieur Mounir Aarab rencontrait les Maires de notre territoire pour faire le point sur les projets des communes et sur l'accompagnement financier de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Monsieur le Maire l'a reçu, accompagné de plusieurs adjoints. Ils ont évoqué les projets en cours ou à venir pour Taulignan et leurs éligibilités aux dispositifs d'accompagnement mis en place par la Région.

Nous pouvons dès à présent prétendre à une subvention pour toutes les dépenses réalisées dans le cadre de la mise en place d'une police municipale.

Elles sont les suivantes :

- Véhicule DUSTER 9 506.13 € HT
- Rampe lumineuse, sérigraphie 3 050.00 € HT
- Logiciel Municipal 1 049.00 € HT
- Habillement 1 381.51 € HT
- Frais formation 3 000.00 € HT
- Ordinateur, logiciel 1 190.15 € HT

Soit un total de 19 176.79 € HT

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les dépenses relatives à la mise en place d'une police municipale, sollicite la Région Auvergne Rhône Alpes pour une subvention la plus large possible et précise que les dépenses sont inscrites au budget prévisionnel 2021.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, Monsieur Julien OLIVA, chef de police municipale, recruté par voie de mutation. Il prendra ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. Un tour de table est effectué pour que chaque élu se présente.

## Subvention ONACVG

L'Œuvre nationale du Bleuet de France est une œuvre caritative issue de la Première Guerre mondiale, gérée par l'Office nationale des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) depuis 1991.

Depuis près d'un siècle, les fonds collectés visent à améliorer le quotidien de plusieurs milliers d'anciens combattants, de pupilles de la Nation, de victimes de guerre et de victimes de terrorisme. Le Bleuet de France participe également à l'éveil de la conscience citoyenne des jeunes générations et le rappel de leur devoir de mémoire.

Des collectes sont organisées chaque année lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

Compte tenu des restrictions sanitaires, les cérémonies n'ont pas pu se tenir l'année dernière en présence de public et la traditionnelle collecte n'a pas eu lieu. Cette année 2021, il est probable que ce soit identique.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'ONACVG pour soutenir leur cause.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'ONACVG et précise que cette somme est prévue au compte 657351 du BP 2021.**

## Droits de préemption urbains

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : AM n° 168 Montée du Paradis, AD n°8 Allée des Chênes verts, AM n°139 Rue de la Magnanerie.

## Dossiers divers

- Association pour la Promotion et la Protection de l'Irrigation en Drôme Provençale (APPI)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier relatif à la création de la nouvelle association. Il informe l'assemblée qu'il va refuser la proposition d'être nommé membre d'honneur.

- Demande de la mairie de Grignan – diffusion du bulletin municipal par voie postale aux conseillers municipaux

Tour de table pour recenser les conseillers intéressés.

- Commerçants – travaux de l'avenue de la Résistance

Mécontentements de certains commerçants sur les réseaux sociaux.

Le Conseil Municipal est conscient de la gêne occasionnée pour les commerçants et les soutient pendant cette période.

Depuis l'arrivée de la boulangerie dans le secteur, la mise en sécurité de cette zone est devenue une priorité. Des dommages matériels et corporels sans trop de gravité heureusement se sont produits

sur ce passage très fréquenté (2000 véhicules/jour). L'objectif de ce futur aménagement est de donner la priorité aux piétons.

Avec le contexte sanitaire, la municipalité n'a pas pu organiser une réunion publique pour exposer le projet et l'expliquer à la population. Une réunion de quartier a toutefois été organisée avec les commerçants et les riverains avant le début du chantier.

Une première réunion de suivi des travaux s'est déroulée ce mercredi 31 mars.

Le planning du chantier est le suivant :

- les réseaux (eau, assainissement et fibre) seront terminés mi-avril
- les bordures seront posées fin avril
- les réglages seront finis mi-mai
- les bétons seront coulés fin mai
- les enrobés seront réalisés dans la foulée

Fin des travaux mi-juin

- Projet de foyer du 3<sup>ème</sup> âge – proposition maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition de l'atelier d'architecture ARMAND-COUTELIER pour une mission complète de maîtrise d'œuvre.

- ✓ Etude préliminaire pour un montant de 2 500 € HT. Ces éléments vont nous nous permettre de monter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme (délai règlementaire 6 mois à compter de la signature de l'acte d'achat de la maison)
- ✓ Mission étude et suivi des travaux représentant 10% du montant HT des travaux

Accord unanime de l'assemblée.

- Courrier Homard bleu

Remerciement pour la subvention de fonctionnement et annulation des manifestations prévues les 3 et 4 avril prochain.

- Invitation SMBVL

Cérémonie de signature du contrat de bassin versant du Lez le mercredi 21 avril à 9h30 à la salle du Vignarès de Valréas.

- Compte rendu réunion avec Drôme Aménagement Habitat – MARPA

**PROJET TAULIGNAN – REUNION DAH**  
Vendredi 26 mars 2021 – Cadrage

Etaient présents

- Jean-Louis MARTIN – Président de l'Association
- Roberte MAZEL – Secrétaire de l'Association
- Anne GENTIL – Conseillère Municipale de Taulignan en charge de l'urbanisme
- Jérémy SIMON – Directeur adjoint en charge du développement
- Vinciane ACCART – Responsable montage d'opération DAH

Relevé des échanges

• **Arrêté d'autorisation**

M. Martin indique que l'Arrête d'autorisation du CD26 a été publié. Mme Riou précise qu'il y a une coquille au niveau de l'Article 1 mais que les services du CD sont informés le nécessaire sera fait dans les prochains jours. Il est toutefois important de le noter pour la programmation.

Il faut retenir la répartition suivante :

- 21 T1 bis
- 1 T1 bis confort
- 1 T2

• **Terrain d'implantation - PLU**

M. Martin remet à Mme Accart le plan ou figure l'emprise définie par le Conseil Municipal en lien avec les exigences de la DDT.

Le terrain mis à disposition pour la construction de la MARPA est de 5 030 m<sup>2</sup>.

Mme Accart souhaiterait disposer d'un plan topographique du terrain. M. Martin et Mme Gentil regardent et reviendront vers elle, ils lui communiqueront également l'étude de sol réalisée pour la salle des fêtes.

Mme Gentil précise également que le terrain n'entre pas dans le périmètre ABF, il s'agissait en effet d'un point de vigilance remonté par la commission architecturale

Concernant le PLU, Mme Gentil indique qu'il est en cours de rédaction. La contrainte éventuelle serait les stationnements, il sera précisé selon les besoins. La Commune disposant de stationnements en nombres suffisant pour les visiteurs (salle des fêtes, la maison de santé)

Pour la Moe il sera demandé :

- 5/6 places pour le personnel
- 2/4 pour les résidents
- intégration du PMR

• **Financier**

M. Simon indique que compte tenu de la configuration du terrain et des attentes de l'Association le coût de l'opération devrait se rapprocher sensiblement du projet de la Marpa D'Allex. Il note toutefois que la subvention du département de 300 000 € ne sera pas mobilisable sur ce projet.

Il précise qu'il sera donc nécessaire de trouver des pistes d'économies : réduction des surfaces ?, et/ou de trouver d'autres sources de subventions.

Mme Mazel précise qu'il faudra effectivement optimiser les surfaces et que chaque m<sup>2</sup> doit être utile et utilisé.

Mme Accart et M. Simon informe M. Martin qu'ils ont rencontré la Vice-Présidente de la Comcom afin de la sensibiliser sur le fait que la Comcom n'a pas signé de convention avec le CD pour le financement du logement social. De ce fait ils ne peuvent solliciter le CD sur ce sujet en tant que bailleur social. Toutefois ils précisent qu'il s'agit de cofinancement CD/Comcom.



Mme Accart précise que le projet sera financé en PLUS (taux du livret A+ 0.6%). M. Simon indique que la demande d'agrément se fera sur la programmation DAH 2021.

- **Planning**

Vendredi 16 avril à 10h, rendez-vous sur site avec l'architecte et le paysagiste conseils de la DDT. Il leur sera demandé de produire une note à joindre à la consultation de la Moe.

- D'ici à fin avril construction et validation en concertation (DAH/Assoc/Commune) d'un programme par le choix de la Moe
- En mai lancement de la consultation : retenir 3 à 5 équipes que l'on reçoit
- En juin choix de la Moe
- Septembre présentation des 1<sup>res</sup> esquisses
- *Objectif dépôt d'un PC janvier 2022*

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h

Le Maire,  
Jean-Louis MARTIN



